

RESOLUTION URGENTE

du groupe PLR, par les députés Yves Mabillard (suppl.) et Willy Giroud, concernant: la sécurité mais pas à n'importe quel prix! (09.03.2010) 2.067

Personne n'est censé ignorer les nouvelles directives de l'Office fédéral des routes concernant la sécurité des enfants en voiture, qui rentrera en vigueur le 1^{er} avril 2010. Celles-ci nous semblent disproportionnées par rapport aux implications qui en découlent: achat de sièges supplémentaires, impossibilité d'en installer trois à l'arrière de bon nombre de véhicules, équipement obligatoire pour les transports en lien avec des activités collectives (associations sportives), sans compter les transports effectués par les taxis.

De plus, dès le 1^{er} août 2012, les nouveaux bus scolaires devront eux aussi, être équipés de sièges homologués pour les enfants. Quel en sera le coût effectif pour les communes?

Nous demandons au Conseil d'Etat d'interpeller les autorités fédérales pour que ces dernières reconsidèrent l'application de ces nouvelles directives (afin de laisser aux constructeurs automobiles le temps de modifier les systèmes actuels ne garantissant pas une sécurité optimale pour nos enfants)... Ainsi des frais exorbitants seront évités pour nos familles et pour les services publics.

Actualité de l'événement: entrée en vigueur le 1^{er} avril 2010

Imprévisibilité: modification de l'ordonnance fin 2009, sortie public début 2010

Nécessité: difficulté majeure d'application de la mesure, notamment pour le covoiturage scolaire, sportif...

Sion, le 9 mars 2010
(09h20)

Groupe PLR, par
Yves Mabillard, député (suppl.)
Willy Giroud, député